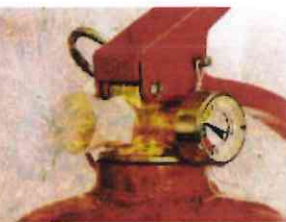


Service de sécurité incendie et de sécurité civile



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

À l'approche de la froidure hivernale des rappels de PRUDENCE s'imposent :

L'installation de votre foyer ou poêle à bois est-elle adéquate et sécuritaire? Une étincelle peut suffire à mettre le FEU!

Le RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE doit être fait au moins une fois par an pour éliminer la créosote. À l'automne, examinez bien votre cheminée afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.) Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer!



Faire la vérification du bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée car ils sont les meilleurs gardiens qui pourraient vous SAUVER la vie et celle de vos proches!

Vos sorties d'urgence doivent toujours être libres de toute entrave car lors d'incendie, une évacuation rapide peut faire toute la DIFFÉRENCE entre SÉCURITÉ et BLESSURES GRAVES!

LE PLAN D'ÉVACUATION RÉSIDENTIEL

Dans le but d'assurer la sécurité de votre famille, il est très important d'avoir un plan d'évacuation de votre résidence en cas d'incendie.

**IL DOIT ÊTRE
CONNU DE TOUS
ET ÊTRE PRATIQUÉ
UNE FOIS PAR ANNÉE**

Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de la résidence, qui sert à faciliter l'évacuation de la résidence augmentant ainsi les chances de survie des occupants et des visiteurs.

Un tel geste de prévention peut sauver la vie de tous les membres de votre famille

RÉJOISSANCES

À l'arrivée du temps des Fêtes, la SÉCURITÉ oblige que nous soyons très vigilants lors de l'installation de nos ornements et décorations en utilisant des barres d'alimentation sécuritaires afin d'éviter une surcharge des prises de courant.

Le moindre petit geste peut être IMPORTANT! Ne jamais laisser des chandelles allumées sans surveillance.



PERMIS DE BRÛLAGE

À la première neige, les permis de brûlage ne sont plus nécessaires.

LES MESURES DE SÉCURITÉ SONT TOUJOURS DE MISE!

Le règlement est disponible sur le site Internet de la Ville.



Nous vous rappelons aussi
LA PRUDENCE
dans vos déplacements
car un accident est
si vite arrivé!



COURTOISIE SUR LA ROUTE

CAPITAINE DANNY RAIL
Directeur de poste
Sûreté du Québec
MRC d'Antoine-Labelle



La courtoisie : pour un partage harmonieux de la route!

Depuis plusieurs années, le nombre de personnes sur la route ne cesse d'augmenter... en même temps que le rythme de nos vies. Nous sommes parfois pressés, dans la lune, tendus, distraits ou préoccupés, mais pourtant conduire demande toute notre attention et notre concentration! Résultat: il nous arrive de faire des manœuvres irrespectueuses envers les autres, voire dangereuses. Sans oublier les comportements individualistes guidés par le « chacun pour soi »!

Pourtant, tout cela n'a pas sa place sur la route.

La route est un espace public qu'il faut partager avec les autres usagers: automobilistes, cyclistes, piétons, motocyclistes et conducteurs de véhicules lourds. Tous ces gens ne se déplacent pas sur la route pour les mêmes raisons, à la même vitesse, avec les mêmes réflexes et la même protection; certains sont plus vulnérables que d'autres! En circulant sur la route, nous sommes constamment en relation les uns avec les autres et, pour assurer une circulation harmonieuse et sécuritaire, nous devons agir avec courtoisie, tolérance et respect.

Agir avec courtoisie, c'est une bonne façon de créer un climat convivial et de réduire les possibilités de conflits sur la route.

Source: Société de l'assurance automobile du Québec

